

Pour diffusion immédiate
Le 17 décembre 2001

LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO À TAUX VARIABLE RESTE CONCURRENTIEL

Toronto - Le vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Jim Flaherty, a annoncé aujourd'hui que le taux d'intérêt des obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable (en vigueur de 1997 à 2001) sera de 2,0 % pour les six prochains mois.

<< Le gouvernement a toujours offert des taux concurrentiels aux personnes qui achètent des obligations d'épargne de l'Ontario, a déclaré M. Flaherty. Bien que moins élevé que par le passé, ce taux reste concurrentiel lorsqu'on le compare ô d'autres placements du même type. >>

Pendant les trois semaines qu'a duré la campagne de promotion de juin 2001 (la plus fructueuse du genre dans la province), il s'est vendu pour 4 milliards de dollars d'OÉO. Les obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par le gouvernement de l'Ontario et ne peuvent être achetées que par des résidents de la province.

Les OÉO à taux variable ont été émises tous les ans depuis 1996 et ont contribué au succès de nombreuses campagnes de promotion. Les taux variables sont revus et établis à nouveau tous les six mois en fonction des conditions du marché.

<< Les Ontariens et Ontariennes qui achètent des OÉO savent qu'elles sont un placement sûr et sont heureux que leur argent soit investi dans la province où ils résident et travaillent, a ajouté M. Flaherty. Ils savent aussi que les obligations d'épargne de l'Ontario sont un investissement dans leur avenir et celui de la province.>>

- 30 -

Renseignements :
Nancy Daigneault
Bureau du ministre
416 325-6786

Mark MacMillan
Direction des communications
416 325-0327

Also available in English

Pour plus de détails, composez sans frais le 1 888 212-BOND.